



PROTOCOLE D'ACCORD

TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE KOUROU

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions, des collectivités territoriales et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le territoire de Kourou a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie 2019-2022.

Enjeux du Territoire d'industrie

L'industrie spatiale, depuis son implantation en 1965 a toujours joué un rôle essentiel dans le développement de la Guyane, notamment de Kourou, en étant présente en fin de chaque cycle de croissance accéléré 1962-1970, 1976-1991. Après avoir atteint le quart au milieu des années 90, l'activité spatiale ne représente plus que 16% du PIB du territoire. Dans le contexte actuel (forte concurrence sur le marché des lanceurs), le spatial est appelé à poursuivre sa politique de réduction des coûts de production en se recentrant sur son cœur de métier. Aussi, il est urgent de repositionner le spatial dans les stratégies de développement du territoire même si le spatial a occupé, occupe et occupera durant plusieurs années encore une place primordiale dans l'économie locale et particulièrement sur le territoire de Kourou.

Au-delà des activités inhérentes à l'industrie spatiale dans son environnement immédiat, le territoire de Kourou bénéficie de nombreux autres domaines parmi lesquels la transition énergétique, la valorisation de nos bio-ressources amazoniennes, l'économie numérique sont considérés avec intérêt en tant que filières économiques émergentes.

L'enjeu pour le territoire de Kourou du développement industriel est triple :

- Repositionner le spatial dans la stratégie de développement du territoire de Kourou (diversifier l'activité du spatial)
- Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques liées notamment à la valorisation de nos bioressources amazoniennes (biomasse énergie, phytopharmacie, phytocosmétique,.....)
- Optimiser l'attractivité numérique du territoire

Ambitions et priorités des parties prenantes

L'objectif premier est la création d'emploi qui constitue un défi pour le territoire de Kourou. En 2017, le taux de chômage avoisinait 23% de la population active.

La stratégie vise à optimiser les retombées industrielles de l'activité spatiale mais également des activités innovatrices ou innovantes inhérentes à l'industrie spatiale et à soutenir le développement de filières émergentes à travers l'économie verte et l'économie numérique.

Ces actions impliquent un partenariat avec les organismes de formation (campus des métiers) et de recherche, nombreux sur le territoire de Kourou.

Actions déjà engagées

Les actions déjà engagées sont les suivantes :

- Etude de faisabilité d'un projet de mutualisation d'outils de valorisation des bioressources ;
- La création du BAC Pro Aérospatial en alternance
- La construction de deux nouveaux câbles sous-marins l'un vers les UAS (Orange) et l'autre vers l'Europe (CTG) en plus de celui déjà existant Americas 2.
- De nombreux projets -de biomasse énergie sur le territoire de Kourou

Engagement général des parties

- La CTG- est chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle territoriale ;
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ;
- Les intercommunalités assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels ;
- Les industriels contribuent à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les élus ;

Projet de plan d'actions

Axe 1 – Industrie Spatiale : Attirer, Innover, recruter

Les fiches actions correspondantes sont les suivantes :

- Optimisation territoriale de l'éducation spatiale ;
- Incitation de l'innovation grâce au spatial ;
- Optimisation territoriale de l'activité spatiale.

Axe 2 – Valorisation des Bioressources Amazoniennes – Attirer, Innover, Simplifier

Les fiches actions correspondantes sont les suivantes :

- Développement de la filière biomasse énergie ;
- Valorisations des bioressources ;

Axe 3 – Economie numérique - Attirer

La fiche action dans cet axe vise au développement des datacenters grâce à la nouvelle attractivité numérique liée aux deux nouveaux câbles sous-marins de la Guyane.

Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet envisagées

La gouvernance du projet est la suivante :

- Un comité de pilotage territorial chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet composé notamment de la CTG, de l'Etat, de la CCDS, de GDI et des industriels (Ariane Group,....) et des opérateurs locaux de l'Etat ;
- Un directeur de projet positionné au sein de la CCDS en charge de coordonner, d'élaborer et de mettre en œuvre les actions avec l'appui des comités opérationnels
- De comités opérationnels pour chaque fiche action composés de l'animateur, d'un référent CCDS, d'un référent CTG, d'un référent GDI et d'un référent de l'industriel concerné, de l'Etat, d'un opérateur local de l'Etat.

Le présent protocole constitue une base commune à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie.

Fait à Cayenne le ... Mai -2019, en 3 exemplaires

Le Président de l'assemblée de Guyane

Le Préfet

Rodolphe ALEXANDRE

Patrice FAURE

Le Président de la CCDS

Le Directeur Ariane group

François RINGUET

Thierry RUAUD